



Amiens, le 18 juin 2019

Communiqué de presse

**Neutralisation d'un engin explosif à Quend-Plage  
le jeudi 20 juin 2019**



Une opération de déminage aura lieu à Quend-Plage le jeudi 20 juin 2019. Il s'agit d'une munition allemande de la seconde guerre mondiale. Cette intervention va entraîner un certain nombre de mesures qui seront prises afin de garantir la sécurité des personnes et des biens.

Ainsi de 7h00 à 12h00, deux périmètres de sécurité seront délimités.

- un premier périmètre d'évacuation, d'un rayon de 300 mètres à partir de la munition, où les habitants sans solution d'accueil seront invités à se rassembler à la salle des fêtes de Quend-Ville,
- un second périmètre de mise à l'abri, d'un rayon de 1200 mètres à partir du périmètre d'évacuation, où il est demandé aux habitants de rester confinés chez eux durant cette période, fenêtres ouvertes et volets fermés.

Les maires des communes de Quend et de Fort-Mahon aviseront la population de ces dispositions.

Tout mouvement sera interdit dans ces deux périmètres pendant la durée de l'opération.

Le ramassage scolaire pour les écoles de Quend-Plage et le collège de Rue, situé dans les zones incluses dans le périmètre, ne sera donc pas effectué (arrêts concernés : Plage/rue des Pommiers, Chapelle et Camping du Bois Dormant).

Afin d'éviter tout risque pour la population, les démineurs pourront déplacer l'engin explosif sur la plage sur une distance de 2 000 mètres afin de pouvoir procéder à sa neutralisation.

La population sera avertie dès que tout risque aura été écarté.